

MESSAGE DE LA FFSA CONCERNANT LES LICENCES 2021

Chère Présidente, Cher Président,

Nous vous espérons en forme vous et vos proches dans cette période perturbée par la crise sanitaire.

La saison 2020 touche à son terme et nous sommes déjà tournés vers le lancement de la nouvelle saison. L'ouverture de la prise de licence 2021 est prévue lundi 14 décembre 2020 en fin de journée. Dans ce cadre, plusieurs éléments nouveaux sont à prendre en considération.

Ayant pris en compte en 2020 les nombreuses annulations d'épreuves en raison du contexte sanitaire, la FFSA a décidé d'offrir la licence 2021 (hors cotisation AS) :

- aux titulaires d'une licence d'encadrant en 2020 (à l'exception de la licence EIPS)*
- aux titulaires d'une licence de pratiquant compétition en 2020 **n'ayant participé à aucune épreuve en 2020***

sous réserve que cette licence soit prise dans la même AS, pour la même licence qu'en 2020 et dans la période du 14/12/2020 au 31/03/2021.

*Pour bénéficier de l'offre, le **licencié pratiquant compétition** devra impérativement passer par **son espace personnel (licence.ffsa.org)** pour prendre sa licence. Attention, cette offre ne peut s'appliquer pour une prise de licence par l'espace club pour le compte d'un licencié pratiquant compétition.*

*L'autre élément nouveau concerne la dématérialisation de la prise des **titres de participation entraînement** via le site e-licence. Comme pour les licences, les pratiquants pourront prendre leur TP entraînement depuis leur espace personnel (licence.ffsa.org).*

Les services de la FFSA restent à votre disposition pour toute question relative aux licences.

Nous vous souhaitons une bonne saison sportive.

Prenez soin de vous.

JACQUES GOISQUE

DIRECTEUR DÉLÉGUÉ EN CHARGE DE L'ADMINISTRATION